



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 30 DEC 2019

Le Directeur Général PI

NOTE CIRCULAIRE

A tous

- **COMMISSIONNAIRES EN DOUANE**
- **AGREES**
- **OPERATEURS ECONOMIQUES**

N° 6017 /DGDDI/DBP

Objet : Démarrage de la délivrance dans le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) de l'autorisation d'importation de substances explosives (licence 134) émise par l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM).

Référence : Lettre n°37 PR/COM/SEC du 27 décembre 2019.

Faisant suite à la lettre citée en référence et dans le cadre de la dématérialisation des autorisations préalables d'importation, j'ai l'honneur de vous informer que la délivrance de l'autorisation d'importation de substances explosives se fera dans le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) à partir du **mardi 31 décembre 2019**.

En conséquence, à compter de cette date, toutes demandes liées à cette licence doivent se faire dorénavant via le portail du Guichet Unique du Commerce Extérieur accessible à l'adresse www.guce.gouv.bj.

Je vous informe que conformément aux exigences de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM), l'obtention de l'autorisation d'importation de substances explosives est subordonnée à la transmission des pièces ci-après :



- **Facture proforma ;**
- **Autorisation d'ouverture du dépôt délivrée par l'OBRGM ;**
- **Autorisation d'exploitation de la carrière délivrée par le Ministre de l'Eau et des Mines ;**
- **Certificat de Conformité Environnement délivré par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable ;**
- **Contrat entre l'importateur et le Ministre de la Défense Nationale agissant par l'Etat-major de l'Armée de Terre (EMAT) pour la sécurisation et la surveillance du dépôt.**
- **Document attestant le grand projet du Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021 ou d'infrastructure d'envergure nationale pour lesquels les produits seront utilisés (si applicable)**

Par ailleurs, un moratoire d'un (01) mois est accordé pour procéder au règlement des Bordereaux Uniques de Pré-dédouanement (BUP) précédemment générés dans le GUOCE. Passé ce délai, les autorisations d'importation de substances explosives en attente ainsi que les factures y relatives seront purement et simplement annulées. Seules les nouvelles demandes soumises dans le GUCE seront considérées.

Je vous invite au respect strict des présentes dispositions.



Ménagon AMOUSSOU .-

COPIES :

- MEF }
- MEM } « **A T C R** »

- PRESIDENT DU COMITE DE DEMATERIALISATION }
- CCIB }
- SEGUB } « **POUR INFO** »
- WEBB FONTAINE }
- OBRGM }

